



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°9 / 2019 - 2020

Réunion du 6 juillet 2020

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Gérard BAUMANN - Jacques BOULOGNE - Cyril CHAUMONT - Michel COPINNE - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY - Michel GOTTE - Marc HAENEL - Gérard JANTET - André PETTE - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT DES ARDENNES (08)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

➤ FLOING – STADE RESIMONT - NNI 08 174 01 01

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 02/10/2023.

La Commission prend connaissance de la construction nouvel ensemble vestiaires.

La Commission propose le maintien du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 02/10/2023.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement

- LA CHAPELLE ST LUC – STADE P VIGEANNEL ET R HERLUISON – NNI 10 081 01 01

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 13/11/2019.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E4 en date du 29/10/2019.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen = 266 lux ; uniformité = 0,74 ; Rapport Emini / Maxi = 0,50.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

- 10.3 Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ TINQUEUX – STADE DE LA MUIRE 2 - NNI 51 573 01 02

Cette installation est classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 06/06/2029.

Demande de dérogation pour les rencontres en R1 féminines du Tinquex Champ FC1 pendant les travaux du terrain principal sachant que les vestiaires de ce terrain 1 pourront être utilisés.

La commission donne un avis favorable à cette demande de dérogation compte-tenu des circonstances exceptionnelles sous réserve :

- de présenter le programme et l'échéancier des travaux du terrain principal.
- de prendre toutes précautions quant aux mesures de sécurité vis à vis des acteurs du jeu.

Elle transmet à la Commission des compétitions pour compétences.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. **DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **HAGONDANGE - STADE DE LA CITÉ 1 - NNI 57 283 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 01/06/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 23/06/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 23/06/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 23/06/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **HAGONDANGE - STADE DE LA CITÉ 3 - NNI 57 283 01 03**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 30/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 23/06/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 23/06/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 23/06/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **KNUTANGE - STADE SAINTE GENEVIÈVE 1 - NNI 57 368 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 26/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 30/06/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 30/06/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 30/06/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **METZ - STADE ROBERT SCHUMAN N° 1 - NNI 57 463 02 01**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 29/08/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 4 en date du 12/03/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 12/03/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 4 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **METZ - STADE LOTHAIRE - NNI 57 463 04 01**

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 10/04/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 4 en date du 12/03/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 12/03/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 4 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **RANGUEVAUX - STADE MUNICIPAL - NNI 57 562 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 21/06/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 01/07/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 01/07/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 01/07/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **TALANGE - STADE MAURICE BAQUET 1 - NNI 57 663 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 10/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 23/06/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 23/06/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 23/06/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **MARANGE SILVANGE – STADE ROGER BERTHEL 2 - NNI 57 443 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 15/10/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 SYE en date du 23/06/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 23/06/2020

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **STIRING WENDEL – STADE DE LA VIEILLE USINE 2 - NNI 57 660 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 16/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 SYE en date du 09/03/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 09/03/2020

En l'absence des tests en situ indispensable au classement de l'installation, la CRTIS met ce dossier en attente.

2.4. Changements de niveau de classement

➤ **FAMECK – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 57 206 01 02**

Cette installation était classée niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 25/02/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5SYE en date du 03/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 03/10/2019
- ✓ Les tests in situ en date du 02/12/2019

Elle propose le changement du classement de l'installation en Niveau 5 SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **KNUTANGE - STADE SAINTE GENEVIÈVE 2 - NNI 57 368 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 6 s jusqu'au 26/08/2020.

La Commission prend connaissance du changement de classement en Niveau FOOT A11 s en date du 30/06/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose le changement du classement de l'installation en Niveau FOOT A11 s jusqu'au 30/06/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- STIRING WENDEL – STADE SAINTE MARTHE 1 - NNI 57 660 03 01
- STIRING WENDEL – STADE SAINTE MARTHE 2 - NNI 57 660 03 02

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ BEHREN LES FORBACH – STADE OMNISPORT – NNI 57 058 01 01

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 11/05/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement, passage de pelouse naturelle à un gazon synthétique.

Il est précisé sur la demande d'avis préalable que le niveau de classement souhaité est le Niveau 4 SYE.

Pièces fournies :

- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Délibération du conseil municipal en date du 20/12/2019
- ✓ La coupe de structure du terrain synthétique
- ✓ Plans des vestiaires
- ✓ Plan de masse de l'installation sportive (105 m x 68 m)

Elle émet un avis favorable pour la mise en place d'un revêtement en gazon synthétique s'inscrivant dans une installation de niveau 4 SYE, sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014, et transmet à la CFTIS pour décision.

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service (dans un délai de 6 mois) et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

➤ BOULAY – GYMNASE MUNICIPAL - NNI 57 097 99 01

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 en date du 07/07/2020.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée en date du 07/07/2020
- ✓ AOP en date du 14/01/2005

Elle propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 07/07/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ L'HOPITAL – GYMNASE ANTON NETZER - NNI 57 336 99 01

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 en date du 02/03/2020.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée en date du 02/03/2020

Elle propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02/03/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

- PV du 03/07/2020

9. FAFA

➤ THIONVILLE – STADE DE GUENTRANGE 1 - NNI 57 672 01 01

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 31/12/2024.

La Commission prend connaissance de la réalisation d'une installation d'arrosage intégré.

La Commission propose le maintien du classement de l'installation en Niveau 4 jusqu'au 31/12/2024.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1 Classements fédéraux initiaux

➤ **FAMECK – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 57 206 01 02**

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau EFOOT A11 en date du 03/10/2019.

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 126 lux ; uniformité : 0,70 ; Rapport Emini / Maxi 0,48.

La commission propose le classement de l'installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 03/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

10.2 Confirmation de classement

10.3 Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1 Classements fédéraux initiaux

11.2 Confirmation de classement

11.3 Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **BEHREN LES FORBACH – STADE OMNISPORT – NNI 57 058 01 01**

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 13/05/2020.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 23,5 m LED (6 par mât).
- ✓ Emh à 268 Lux
- ✓ Fu à 0.77
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,59
- ✓ GR 44,2
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E4 et transmet à la CFTIS pour décision.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- VITTEL - STADE JEAN BOULOUMIÉ 3 – NNI 88 516 01 03
- VITTEL - STADE JEAN BOULOUMIÉ 4 – NNI 88 516 01 04
- VITTEL - STADE DU POLO - NNI 88 516 02 01

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changement de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- GOLBEY – STADE DE LA HAIE LE DOYEN 5 - NNI 88 209 01 04

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction de FOOT A 5.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 23/06/2020.
Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 12 mâts / hauteur moyenne des feux à 6 m LED (1 par mât).
- ✓ Emh à 195 Lux
- ✓ Fu à 0.55
- ✓ Aire de jeu de 35 x 20 mètres

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

Président de la CRTIS
Michel GENDRON